

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Il y a lieu de reprendre les délibérations concernant la voirie.

Réfection de la rue de l'église, pour un montant de 3329.16€ TTC comprenant scarification et mise en forme à l'aide de tout-venant et réalisation d'une bicouche calcaire.

Réfection Impasse des clos pour un montant de 1269.96€ TTC comprenant scarification et mise en forme à l'aide de tout-venant et réalisation d'une bicouche calcaire.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir ces offres et charge le Maire à faire les démarches nécessaires pour demander une subvention auprès des services de l'Etat (DETR) et autorise celui-ci à signer tous documents se rapportant à ce dernier.

Par ailleurs le conseil municipal sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

Ces dépenses seront imputées au budget communal 2018, en investissement au compte 2315.

FIXATION DU MONTANT DE LA TLPE 2019

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la Taxe Locale sur les publicités Extérieures pour l'année 2018.

Il rappelle que la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par la commune sur le territoire desquels sont situés les enseignes, les prés enseignes et les dispositifs publicitaires.

Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et taille la collectivité.

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal dans la limite de montants maximaux fixés par un arrêté annuel qui est de 15.70€ pour l'année 2019 pour les dispositifs de moins de 50m².

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer ce tarif à compter du 01/01/2019.

PRÊT RELAIS CREDIT AGRICOLE BESANCON

Le maire et Marie-Christine MARTINET adjointe, expliquent au conseil municipal que la commune a besoin d'un prêt relais de 3 ans pour financer la TVA sur les travaux concernant la nouvelle Mairie et la salle multi activité, également pour les modifications supplémentaires éventuelles.

Ce prêt de 250 000€ en 36 mois serait à un taux de 0.491%.

Le conseil municipal par 1 abstention et 11 voix pour accepter l'emprunt proposé ci-dessus et autorise le Maire à signer les dossiers d'emprunt et tous documents s'y rapportant.

PROJET EFFILOGIS BEPOS

Le maire et Yves FILET adjoint, expliquent au conseil municipal que pour la construction de la nouvelle Mairie et de la salle multi activité, il serait souhaitable de mettre en place le projet EFFILOGIS BEPOS, construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés. La plus-value pour ce projet BEPOS serait pour les travaux de 52 000€ HT soit 62 400€ TTC et ses études 19 000€ HT soit 22 800€ TTC.

Le conseil municipal par 1 abstention et 11 voix pour, accepte de mettre en place le projet BEPOS pour cette construction et autorise le Maire à signer les dossiers et tout documents s'y rapportant et sollicite également une aide auprès de la Région et de l'ADEME dans le cadre du programme EFFILOGIS.

PRÊT CREDIT AGRICOLE BESANCON

Le maire et Marie-Christine MARTINET adjointe, expliquent au conseil municipal qu'afin de financer la construction de la Nouvelle Mairie et de la salle multi-activités, il y a lieu de mettre en place un emprunt auprès du crédit agricole de Besançon d'un montant de 400 000€ maximum en 15 ans avec un taux d'intérêt de 1.35% et remboursement trimestriel de 7375.64€ constant.

Ce prêt sera utilisé à la fin de l'année 2018.

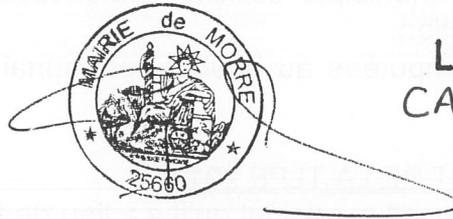
Le conseil municipal part 1 abstention et 11 voix pour, accepte l'emprunt listé ci-dessus et autorise le Maire à signer les dossiers d'emprunt et tout documents s'y rapportant.

AVENANT RUE DE MONTFAUCON

Le Maire et Yves FILET adjoint, expliquent au conseil municipal que les travaux supplémentaires ont été exécutés rue de Montfaucon hors marchés pour des réseaux nécessaires enterrés dans cette rue.

Un avenant a été chiffré et les travaux exécutés à la hauteur de 9277.50€ HT soit 11 133€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la raison des travaux et le règlement de cet avenant.



Le Maire
CAYUÉLA Jean-Michel